

généralement préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Les dépenses opérationnelles 1997 et 1998 ont été comptabilisées selon une méthode de comptabilité d'engagements.

Les fournitures et l'équipement achetés au titre des secours mais non encore affectés à des opérations sont comptabilisés comme stocks et portés au bilan au prix coûtant. Les fournitures de secours et l'équipement remis aux opérations à la date du bilan, qu'il s'agisse d'achats de la Fédération ou de dons en nature, ne figurent pas en tant que stocks dans les états financiers.

Les contributions (transferts en espèces) versées aux Sociétés nationales pour leurs opérations de secours figurent dans les états financiers au poste des dépenses relatives aux opérations. Par contre, ni les comptes des opérations de secours menées par les Sociétés nationales, ni le solde des fonds non dépensés que les Sociétés nationales auraient pu détenir au 31 décembre 1998 ne figurent dans les états financiers.

#### Actifs

Bien que la Fédération utilise de nombreuses devises pour les opérations qu'elle mène à travers le monde, son Règlement financier, adopté par l'Assemblée générale, l'oblige à tenir ses comptes en francs suisses. Tous les éléments d'actif et de passif libellés en devises au 31 décembre 1998 et 1997 ont été convertis en francs suisses, aux taux pratiqués sur le marché aux dates concernées.

Au 31 décembre 1998, tous les titres négociables ont été réévalués afin d'être comptabilisés à leur valeur de réalisation. En 1997, les titres négociables étaient comptabilisés à leur valeur d'acquisition et les chiffres se rapportant à cet exercice n'ont pas été modifiés pour tenir compte du changement intervenu dans les principes. Les titres achetés dans d'autres monnaies que le franc suisse sont convertis en francs suisses au taux en vigueur sur le marché des changes à la date de l'achat.

Les immobilisations portées au bilan comprennent le coût du bâtiment provisoire ainsi que le matériel informatique et les logiciels installés au siège de la Fédération à Genève. Les bureaux temporaires sont amortis sur trois ans. Le matériel informatique est amorti sur une durée de vie utile prévue de quatre ans. Les logiciels sont amortis sur trois ans. Enfin, le logiciel du système central (mainframe) est réputé avoir une durée de vie utile de quatre ans. Au cours de l'exercice 1998, des équipements informatiques totalement amortis et qui n'étaient plus utilisés ont été sortis des comptes pour un montant de CHF 478 760 (1997 : CHF 3 932 230).

Les autres éléments d'équipement et de mobilier requis pour le siège, à Genève, sont comptabilisés au moment de leur achat.

À l'exception de ce qui est précisé au paragraphe suivant, les biens d'équipement acquis pour les opérations et programmes de secours sont comptabilisés au moment de l'achat ou de la sortie de stock.

La Fédération a acquis en 1996 un certain nombre de véhicules à gérer dans le cadre d'un système interne de location de véhicules à des opérations et programmes. Ces véhicules sont amortis sur une période de trois ans à compter de la date de leur première location.

Le prêt à la construction consenti au Canton de Genève, qui a commencé en 1981, est remboursé en vingt ans avec des paiements annuels de capital et d'intérêts de CHF 166 782.

#### Passif

Les contributions statutaires reçues avant l'année pour laquelle elles sont dues sont comptabilisées comme passif jusqu'au début de l'exercice correspondant à l'année d'échéance, puis portées aux recettes de cet exercice.

Les charges à payer au titre de dépenses opérationnelles au 31 décembre 1998, soit CHF 7 353 196 (1997 : CHF 11 212 042), ont été comptabilisées en tant que passif courant.

À sa 11<sup>e</sup> session, tenue en novembre 1997, l'Assemblée générale a approuvé la création d'une provision de CHF 3 500 000 pour couvrir d'éventuelles pertes sur investissements de la Fédération dans des projets mondiaux de collecte de fonds.

En 1998, une provision de CHF 7 348 454 a été constituée pour couvrir d'éventuelles pertes opérationnelles sur des programmes.

**Réserves (voir note 8)**

Les gains et pertes de change liés aux opérations du Secrétariat en devises sont portés à la Réserve pour pertes de change. Les différences découlant des transactions opérationnelles sont imputées au projet concerné.

Les plus-values ou moins-values réalisées ou latentes sur la vente de titres sont portées à la Réserve pour moins-values latentes sur placements. En 1997, les plus-values ou moins-values latentes n'étaient pas comptabilisées. Par conséquent, en 1997, la comptabilisation de toutes les plus-values ou moins-values sur des contrats à terme passés pour couvrir des opérations de titres était différée jusqu'à la vente.

La Réserve pour indemnités de licenciement couvre le paiement d'indemnités de licenciement au personnel de la Fédération et est régie par le Règlement interne approuvé par l'Assemblée générale.

L'excédent ou le déficit de chaque exercice financier est transféré à la Réserve générale, dont des fonds peuvent être prélevés pour procéder à des allocations sur la demande du Secrétaire général et avec l'approbation du Conseil exécutif.

**Note 3 – Contributions statutaires**

On trouvera ci-dessous le détail des contributions statutaires à recevoir et les montants effectivement reçus:

	1998 en CHF	1997 en CHF
<b>Contributions statutaires à recevoir</b>		
Exercice en cours	28 272 485	27 225 939
Arriérés	3 779 048	4 029 126
<b>Total</b>	<b>32 051 533</b>	<b>31 255 065</b>
<b>Contributions statutaires reçues</b>		
Exercice en cours	27 184 241	25 825 710
Arriérés	564 216	1 650 307
<b>Total</b>	<b>27 748 457</b>	<b>27 476 017</b>
Solde à recevoir au 31 décembre		
	<b>4 303 076</b>	<b>3 779 048</b>

Les soldes à recevoir peuvent faire l'objet de recours et d'ajustements ultérieurs.

**Note 4 – Dépôts à court terme et titres négociables**

Au cours de l'année 1996, les objectifs et les taux de référence du portefeuille de placements de la Fédération ont été révisés et le nombre de gérants de fortune a été ramené de trois à deux. Le Fonds de recettes intermédiaires consiste en instruments liquides à intérêt fixe dont l'échéance moyenne ne dépasse pas deux ans. Le Fonds dit «de plein rapport» est constitué de trente pour cent – jusqu'à quarante pour cent maximum – d'actions, le reste étant investi sous forme d'obligations dont l'échéance moyenne est de cinq ans au minimum.

Les titres négociables, à l'exception des espèces et des dépôts à terme fixe, sont comptabilisés à la

valeur de réalisation de CHF 52 039 771 (1997: CHF 52 801 910) et représentaient, au 31 décembre 1998, un prix coûtant de CHF 45 415 073 (1997: CHF 46 973 284). L'un des gérants de fortune a passé, au nom de la Fédération, certains contrats de change à terme d'une valeur totale de CHF 5 661 553 pour couvrir des titres négociables.

Des titres négociables d'une valeur de CHF 22 000 000 ont été déposés auprès des gérants de fortune en nantissement de facilités de crédit à court terme.

Une somme de CHF 500 000 a été déposée en nantissement auprès des banquiers de la Fédération pour certaines garanties.

**Note 5 – Immobilisations**

Se sont ajoutées aux immobilisations les sommes ci-après :

	1998 en CHF	1997 en CHF
Bâtiment provisoire	0	26 678
Installation informatique	397 966	386 826
Véhicules à moteur	1 011 939	1 004 274
<b>Total</b>	<b>1 409 905</b>	<b>1 417 778</b>

**Note 6 – Investissements dans HelpAd Ltd**

L'investissement dans HelpAd Ltd, société affiliée, est une créance à long terme qui a priorité sur les autres sommes qui seraient réclamées à HelpAd